

● COMMENT J'AI FAIT

# « J'ai ouvert le capital de mon entreprise aux salariés via le crowdfunding »

● **BÂTIMENT** C'est une première en France. Olivier de La Chevassnerie, dirigeant de la société nantaise Sygmatel, spécialisée dans les métiers de l'électricité, a choisi le crowdfunding pour ouvrir le capital de l'entreprise à ses salariés. Témoignage.

« Sygmatel est une entreprise spécialisée dans les services et métiers de l'électricité. Nous intervenons sur la région des Pays de la Loire au travers de huit implantations. Notre siège social est basé à Saint-Herblain. L'entreprise emploie 240 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros en 2016. Dès la création de l'entreprise en 2003, j'avais dans l'idée de permettre aux salariés d'être actionnaires. Je ne voyais pas de raison à ce que seuls les associés au départ du projet le soient. Mais, dans un premier temps, il est vrai que seuls les cadres sont devenus actionnaires au fur et à mesure de leur entrée dans la société. Et puis, il y a deux ans, le départ de mon associé, m'a remis dans l'obligation de racheter ses parts. Cela a donné lieu à une évaluation de l'entreprise et de la valeur des parts. J'ai alors jugé que c'était le moment d'ouvrir le capital à

tous les salariés de l'entreprise.

A ce moment-là, je me suis dit : quitte à ouvrir le capital à tous, pourquoi ne pas le faire par le biais d'une plate-forme de financement participatif ? Le crowdfunding se répand. C'est un moyen moderne, innovant, ludique de procéder à des opérations en capital. J'ai donc soumis mon projet à deux plates-formes dont une a donné suite. Il s'agit de Proxima, filiale du groupe Banque Populaire Atlantique, basée à Nantes et spécialisée dans le financement participatif en capital.

J'ai donc soumis mon projet à deux plates-formes dont une a donné suite. Il s'agit de Proxima, filiale du groupe Banque Populaire Atlantique, basée à Nantes et spécialisée dans le financement participatif en capital.

## Une nouvelle application du crowdfunding

Il s'agissait un peu d'un saut dans l'inconnu au niveau juridique. C'était en effet la première fois en France que l'on utilisait une plate-forme de crowdfunding pour une opération réservée à un actionnariat salarié. Celle-ci s'est déroulée sous le contrôle de l'AMF (Auto-



Olivier de la Chevassnerie, dirigeant de Sygmatel, a ouvert le capital de l'entreprise aux salariés via la plateforme de crowdfunding Proxima.

rités des marchés financiers), ce qui imposait certaines contraintes.

En interne, pour préparer la campagne et présenter le projet aux salariés, j'ai fait moi-même le tour de tous nos sites. La campagne s'est déroulée sur octobre et novembre 2016.

Elle a suivi un fonctionnement spécifique, les salariés ayant accès à un espace privé dédié à l'opération. Ces derniers ont reçu à leur adresse mail dans l'entreprise un lien vers cet espace dédié, ainsi que leurs codes et identifiants. Ils étaient libres d'acheter autant d'actions qu'ils le souhaitaient. Nous avions établi un prix attractif et fixé le seuil de déclenchement de la campagne à 100.000 euros.

## 85 salariés ont investi dans la société

Au final, la campagne d'actions

naïvat a bien fonctionné puisque 85 salariés sur les 220 concernés ont acheté des actions.

Il n'y a selon moi pas d'enseignement général à en tirer. Certains salariés entrés récemment dans l'entreprise ont pris des parts, certains plus anciens ne l'ont pas fait. Certaines personnes ont acheté symboliquement une action. En fait, la philosophie de cette opération, c'est qu'il ne faut pas en faire une affaire de principe et ne pas prendre cela comme un jugement de la part des salariés, en tant que chef d'entreprise, même si, avec 40 % de salariés devenus actionnaires, nous sommes plutôt dans une fourchette haute de ce type d'opération.

Maintenant nous sommes partis pour trois ans sauf à faire jouer une clause de sortie anticipée (mariage, décès...).

Dans trois ans, les salariés auront le choix de vendre ou de racheter des actions.

Ils détiennent aujourd'hui 5 % du capital de Sygmatel mais je suis disposé à aller plus loin et à céder 10, 15 % du capital.

Je souhaite que Sygmatel reste une entreprise familiale avec un actionnariat salarié.

Il n'y a ni financiers, ni banques à notre tour de table. Nous sommes, et je souhaite que nous le restions pour l'instant, totalement indépendants.

Propos recueillis par  
Caroline Scribe